



N° 16 – 2 Novembre 2021

# WARLUS - INFOS

## Sommaire

Réunion du Conseil P. 1 et 2

Décorations de Noël P. 2

Vaccination COVID P. 2

11 Novembre P. 3

Trottoirs et caniveaux P. 3

Secrétariat de Mairie P. 3

Halloween P. 4

Décorons notre village P. 4

**Document à renvoyer en annexe**

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 11 Octobre 2021. Nous vous présentons ci-dessous un résumé des principaux sujets abordés :

### 1 – Validation des devis sur la rénovation énergétique de la salle polyvalente après réunion de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

L'ouverture des plis a été réalisée le 20 Septembre dernier. Le cabinet d'études a repris chaque dossier pour vérifier les données techniques et le respect du cahier des charges, ainsi que les devis. Il a ensuite procédé à la notation des propositions des entreprises et nous a communiqué ses conclusions.

La CAO s'est de nouveau réunie le 11 Octobre après-midi pour examiner l'ensemble du dossier et a proposé au Conseil Municipal de suivre les conclusions du maître d'œuvre.

Les critères du système de notation et les notes obtenues par chacune des sept entreprises ayant soumissionné ont été présentés aux membres du Conseil Municipal. Les noms des entreprises retenues sur ces bases pour les trois lots de travaux identifiés sont :

- Entreprise GARCON de ST NICOLAS pour le lot plâtrerie, isolation, faux plafonds,
- Entreprise ACCART d'HERMAVILLE pour le lot électricité,
- SAS EFFET D'O d'AIX NOULETTE pour le lot chauffage, ventilation.

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé à l'unanimité le choix de ces entreprises et leur devis.

**Note :** Une réunion a eu lieu le 25 Octobre entre les représentants de la commune, le maître d'œuvre et un représentant de chacune des trois entreprises retenues pour déterminer le calendrier des travaux. En raison de difficultés d'approvisionnement sur certains produits, le début des travaux ne pourrait pas intervenir avant le 10 Janvier 2022 et ils devraient être terminés à la fin du mois de Mars.

Dans ces conditions, la **cérémonie des vœux** pourrait se tenir dans la salle polyvalente le **vendredi 7 Janvier 2022**. Nous confirmerons ces dates et délais lorsque nous aurons plus de précisions.

### 2 – Délibération sur la prise de compétence « érosion/ruissellement » par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

La lutte contre les conséquences du ruissellement et de l'érosion des sols fait l'objet de directives nationales visant à mieux prendre en compte la prévention dans ce domaine, mais aussi les capacités techniques et financières des collectivités pour y apporter des solutions.

Directrice de la publication : Catherine LIBESSART ; Equipe de rédaction : Guillaume RAVELLI-DAMIOLI, Christian SENEZ, Bérange TLILI, Michel TRUFFIER  
Imprimé en Mairie de Warlus à 185 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique



Jusqu'à présent, la compétence communale prévalait. Mais l'Agence de l'Eau préfère travailler sur les bassins versants, ce qui est plus cohérent. Les bassins versants ne relèvent pas d'une seule commune. Il est donc logique que cette compétence soit prise par l'échelon supérieur : l'EPCI. La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a délibéré et a donc accepté cette prise de compétences. Il est précisé que cette compétence de la CCCA concerne uniquement la partie du territoire « hors urbain », c'est-à-dire que la partie agglomérée et les rues du village restent de la compétence de la commune.

Chaque commune doit néanmoins se prononcer sur ce transfert de compétences.

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé à l'unanimité la prise de compétence érosion/ruissellement « **hors urbain** » par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

### 3 - Colis des aînés.

Après un rappel des produits constitutifs du colis de l'an dernier, la discussion a porté sur les modifications éventuelles à apporter. Quelques remarques ont été faites par certains bénéficiaires et le Conseil a souhaité en tenir compte, même s'il sera difficile d'apporter un même niveau de satisfaction à chaque bénéficiaire, car chacun réagit en fonction de ses propres préférences.

### 4 - Cadeaux de Noël pour les enfants.

Dans le même esprit que l'an dernier, le Conseil envisage la remise d'un jouet aux plus petits et d'un bon d'achat pour les plus grands.

Afin de n'oublier personne, tout en respectant la réglementation sur la protection des données personnelles, **le document ci-joint** permettra d'effectuer un **recensement exhaustif des enfants bénéficiaires**. Il est donc demandé à chaque famille de nous indiquer les noms, prénoms et dates de naissance des enfants **en transmettant à la mairie le talon de ce document complété, le plus rapidement possible**.

Le passage du Père Noël dans le village avait été très apprécié en 2020. C'est pourquoi le Conseil a décidé à l'unanimité des membres présents d'effectuer la distribution de ces cadeaux en porte à porte le même jour que la distribution du colis des aînés, soit **le samedi 18 Décembre 2021** :

- Distribution des colis aux aînés le matin,
- Passage du Père Noël et remise des cadeaux aux enfants l'après-midi en partenariat avec l'association Warlus Loisirs Animation.

### 5 - Illuminations de Noël.



Le Conseil a souhaité limiter les illuminations au bâtiment de la mairie et ses abords, même si la confection de sapins avec des palettes de récupération est envisagée pour être installés aux entrées du village.

Après consultation de catalogues, le Conseil s'est mis d'accord sur le choix des illuminations et le montant de la dépense envisagée.

Si vous souhaitez participer à la décoration de notre village pour Noël, vous pouvez vous manifester auprès de la mairie (voir les modalités en dernière page).

## VACCINATION COVID-19

Un bus transformé en centre de vaccination COVID-19 sera stationné sur le **parking de la salle des fêtes de BERNEVILLE (rue d'Arras) le vendredi 5 Novembre 2021 de 9 heures à 12 heures**.

Ouvert à tous, gratuitement, à partir de 12 ans, pour une première injection ou un rappel, vous pouvez venir **sans rendez-vous**. Il vous suffit de vous présenter avec **votre carte Vitale et une pièce d'identité**.

**La dose de rappel peut en général être administrée six mois après la dernière injection**, notamment pour la 3<sup>ème</sup> dose des personnes âgées de plus de 65 ans ou atteintes d'une maladie grave (ou quatre semaines si vous avez été préalablement vacciné avec le vaccin Janssen). Toutes les vaccinations se feront avec le vaccin Pfizer.



## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

L'anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 mettant fin à la Première Guerre Mondiale est désormais le jour où nous honorons tous les « morts pour la France »



A cette occasion, la municipalité invite les personnes qui souhaitent s'associer à cette cérémonie, à venir le jeudi 11 Novembre prochain à 11 heures 30 pour le dépôt de gerbes au monument aux morts et à la stèle des femmes déportées.

A l'issue de cette manifestation, un vin d'honneur sera offert par la municipalité aux habitants présents.

## NETTOYAGE DES TROTTOIRS ET CANIVEAUX



La municipalité assure le nettoyage et l'entretien des espaces publics : propreté des rues, désherbage, élagage et fauchage en bordure des voies communales et des chemins ruraux, curage des fossés pour l'écoulement des eaux de pluie...

A l'entrée de la période automnale avec la chute des feuilles, suivie de la période hivernale, aux conditions atmosphériques dégradées, avec risque de neige ou de verglas, il est fait appel au bon sens et au civisme de chacun pour contribuer à la sécurité des piétons empruntant les trottoirs.

Nous savons que des habitants font déjà preuve de bonne volonté en agissant pour la propreté des trottoirs et caniveaux lorsque c'est nécessaire. Nous les remercions vivement pour leur implication.

Dans leur immense majorité, les trottoirs relèvent du domaine public. Malgré cela, c'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usufruitier de l'habitation ou de la propriété contigüe qui doit en assurer l'entretien.

- ▶ Locataire ou propriétaire, il vous revient en effet de **balayer, désherber et nettoyer trottoir et caniveau sur la partie de la voie publique qui longe votre maison ou votre jardin.**
- ▶ Pensez aussi à **éliminer les plantes invasives** dans votre jardin ou sur votre trottoir afin de limiter leur prolifération.

En cas de manquement à l'obligation d'entretien des trottoirs devant chez-soi, le risque d'accident est important. En présence de feuilles humides sur un trottoir, de neige, ou de verglas, les risques de chutes sont élevés pour les passants qui l'empruntent. Si une personne passe sur le trottoir devant chez-vous, tombe et se blesse, celle-ci **peut engager des poursuites à votre encontre** si vous n'avez pas respecté vos obligations d'entretien.



## FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de la mairie **est fermé cette semaine, du 2 au 5 Novembre.** En cas de nécessité, il est possible de laisser un message sur le répondeur téléphonique au **03 21 58 20 71** ou sur la boîte mail [commune-de-warlus@orange.fr](mailto:commune-de-warlus@orange.fr)

## HALLOWEEN

Vous avez peut-être remarqué une certaine agitation dans les rues du village le dimanche 31 Octobre lorsque la nuit est tombée ?

Des énergumènes dans de drôles accoutrements avaient souhaité marquer Halloween par une animation dans le village, sous l'impulsion de Warlus Loisirs Animation. Un concours de déguisements a été organisé.

Après la chasse aux bonbons et la balade terrifiante, les participants se sont retrouvés dans la salle polyvalente pour la dégustation d'une soupe à la citrouille.



# Noël

Et si nous décorions notre village ?

Chères warlusiennes, chers warlusiens, chers enfants,

Le conseil municipal vous propose de décorer ensemble notre village à l'occasion des fêtes de Noël.

Pour cela, il vous est proposé de récupérer à la mairie un sapin fait en bois de palette, de le peindre et de le décorer sur le thème de Noël.

L'ensemble des sapins sera ensuite installé dans les rues de notre village.



1. Réservez dès maintenant votre sapin à la mairie :  
03 21 58 20 71 ou [commune-de-warlus@orange.fr](mailto:commune-de-warlus@orange.fr)
2. Récupérez votre sapin en mairie
3. Déposez votre sapin en mairie pour le 25 novembre au plus tard



**MAIRIE de WARLUS**